



Avenant n°2
Convention de mandat
de délégation de maîtrise d'ouvrage
entre Grand Chambéry
Et le Syndicat mixte des Stations des
Bauges (2)

Version du 09/02/2023

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges, mandant, représenté par sa présidente, Madame Sandra Ferrari, dûment habilitée à la signature de la présente, par délégation conformément aux dispositions de la délibération **du 01 septembre 2020**,

D'une part,

ET

La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, mandataire, représentée par son vice-président, M. Michel Dyen, dûment habilité à la signature de la présente, par décision du Bureau **n°XXX-23** du 06 juillet 2023,

D'autre part,

PREAMBULE :

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges exerce des compétences liées aux activités de sports et de loisirs de montagne par le développement touristique et plus particulièrement :

- Des compétences hivernales avec le ski alpin et le ski nordique,
- Des compétences estivales avec les activités de loisirs, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation ou de compléter l'offre de loisirs ainsi que des activités de pleine nature,
- Des compétences liées aux équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives ou non, visées précédemment, et notamment, les aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs.

Une première convention de mandat a été signée en 2019 pour réaliser des études et travaux sur le bâtiment principal de Margériaz 1400.

En 2020, une nouvelle convention pour la poursuite des études et la réalisation des travaux a été approuvée en élargissant le périmètre au bâtiment des Aillons 1000.

Après un premier avenant permettant de compléter la convention en vigueur pour la réalisation il convient de passer un avenant n°2 pour la mise à jour et la programmation de nouvelles Etudes et travaux sur les Aillons-Margériaz (1400 + 1000).

Il convient également de proroger la durée de la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Nouvelles missions confiées

Il convient de compléter et de mettre à jour l'article 2 de la convention initiale déjà complété par l'article n°1 de l'avenant n°1 de la convention avec les travaux suivants :

1/ Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments (1400) 10k€

Mise en place de sous compteur afin de mesurer les consommations électriques par bâtiment et d'intégrer ces valeurs dans la plateforme OPERAT (décret tertiaire)

2/ Rénovation de la terrasse du bar self (1400) 100k€

La terrasse actuelle est d'origine et présente une dégradation avancée au niveau des lames de terrasse ainsi qu'au niveau des poteaux et poutres porteuses.

Le remplacement complet est nécessaire afin de mettre en sécurité les personnes et d'avoir une terrasse adaptée aux charges admissibles nécessaires à l'activité du bar self.

3/ Rénovation de l'appartement (Chauffage, WC, Salle de bain, tableau électrique, menuiseries) (1400) 50k€

L'appartement est d'origine. En plus d'être vétuste, une bonne partie des équipements techniques sont hors-service ou en très mauvais état.

L'appartement ne pourra pas être occupé le temps des travaux.

4/ Façade et menuiserie de l'ESF à reprendre (1400) 15k€

L'état de dégradation est telle, que de l'eau arrive à s'infiltrer dans le bâtiment en passant par cette façade.

5/ Rénovation des postes HT 50k€

Les postes haute tension « Roc de Balme » et « Biollée » ont des cellules HT obsolètes et les transformateurs présentent des non-conformités à la NF C 13-200 (Audit d'AMEG de 2015).

Les délais d'approvisionnement de cellules HT sont très importants depuis 2 ans (environ 6 mois). En cas de défaillance au niveau des postes HT, les remontées mécaniques de la station seraient hors service.

Article 2 : Compléments tableau financement

L'article 3 relatif aux modalités de financement est complété comme suit :

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet des opérations dont il s'agit tel que défini ci-avant (en compte de tiers Etudes 0€ HT / Travaux 225 000€ HT)

Localisation / Intitulé	Etudes	Travaux	
1/ Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments (1400)		10 000	
2/ Rénovation de la terrasse du bar self (1400)		100 000	
3/ Rénovation de l'appartement (Chauffage, WC, Salle de bain, tableau électrique, menuiseries) (1400)		50 000	
4/ Façade et menuiserie de l'ESF à reprendre (1400)		15 000	
5/ Rénovation des postes HT (Alpin)		50 000	
Total		225 000	en € HT 225 000

Le SMSB s'engage à traduire ces travaux dans son budget.

Article 3 : La durée de la présente convention est prorogée de trois années.

Article 4 : Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Chambéry, le

La Présidente du syndicat mixte
des Stations de Bauges
Sandra Ferrari

Le Vice-président de Grand Chambéry
Michel Dyen